



**DISCOURS DU GOUVERNEMENT DE LA RDC
A L'OCCASION DU 69^{ème} COMITE EXECUTIF DE
L'UNHCR PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET INTEGRATION REGIONALE**

Genève, 1^{er} Octobre 2018

**Monsieur le Président,
Distingués membres du Bureau,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

C'est pour nous un grand honneur de prendre la parole, au nom de Son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, ainsi qu'au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de la tenue de la 69^{ème} session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

Nous adhérons à la déclaration générale faite au nom du groupe africain et félicitons le Président de séance pour la conduite des débats.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Pendant que nous nous réunissons ici, des faits dramatiques de migrations de masse se déroulent un peu partout dans le monde, singulièrement en Mer Méditerranée où des centaines d'occupants dans des embarcations de fortune qui tentent de rejoindre désespérément les pays européens se trouvent ballotés en pleine mer, et se heurtent aux législations restrictives et protectionnistes des différents pays de destination.

Ces spectacles désolants de l'errance de ces hommes, femmes et enfants nous donnent la juste mesure de la générosité et de la solidarité légendaires des peuples africains dont les Etats disposent pourtant des ressources limitées.

Des populations qui vivent elles-mêmes dans la précarité en étant quelquefois dépourvues d'infrastructure de base, offrent sans hésitation leur hospitalité à tous ceux qui, dans les pays limitrophes, ont été contraints de tout abandonner pour échapper à la violence et à la guerre.

C'est le cas de notre Pays qui a été, dès les premières années de son indépendance, a été confronté au défi que représentait la construction de sa nation et la nécessité d'accueillir des flux massifs de réfugiés provenant des pays voisins, à la suite des guerres de libération, des crises politiques et des conflits civils internes.

La République Démocratique du Congo a, pour ce faire, mis en place un environnement propice à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, en gravant dans le marbre constitutionnel la reconnaissance du droit d'asile et en instituant une loi portant statut des réfugiés.

Aujourd'hui, notre Pays abrite 536.271 réfugiés, principalement 217.000 rwandais, 46.502 burundais, 176.654 centrafricains et 93.995 soudanais du sud. Environ 75% de ces réfugiés vivent dans les milieux ruraux avec les communautés hôtes, seuls 25 % habitent dans les camps de réfugiés.

Nous sommes satisfaits de constater que la situation des réfugiés dans notre Pays constitue une réelle préoccupation de la part du HCR confirmée par la visite dont Monsieur le Haut-Commissaire nous a fait l'honneur, et pour laquelle nous lui renouvelons nos sentiments de gratitude.

Depuis lors, les évolutions observées sur le terrain indiquent clairement que la RDC a plus que jamais besoin d'un appui soutenu du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

En effet, en République Centrafricaine, les affrontements récents dans la localité de Bangassou ont fait fuir plus de 60.000 personnes en RDC durant l'année 2018.

L'espoir d'une évolution positive de la situation au Soudan du Sud à la suite de la signature de l'accord de paix, ne doit pas nous faire oublier que les villages et sites d'accueil des réfugiés situés dans les provinces frontalières du Haut-Uelé et de l'Ituri

sont présentement débordés et le resteront encore pendant une période non déterminée selon la situation du pays en question.

Quant aux réfugiés burundais, accueillis depuis 2015 et localisés dans la province du Sud-Kivu, ils vivent dans le camp de Lusenda qui a depuis longtemps largement dépassé sa capacité d'accueil ainsi que dans le second site de Mulongwe qui nécessite une viabilisation urgente.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les situations de troubles consécutives à l'accueil des réfugiés dans la partie Est de notre pays, en 1994, ont produit des conséquences désastreuses sur le territoire de la République, entraînant notamment des problèmes sécuritaires, des destructions des écosystèmes, des tensions intercommunautaires, des litiges fonciers, des violences sexuelles et des déplacements forcés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

Aujourd'hui, dans la perspective de l'application de la clause de cessation du statut de réfugié, 200.000 ressortissants rwandais ont exprimé l'intention de demeurer dans notre pays; il serait déraisonnable de les abandonner sur le territoire congolais, sans statut défini.

S'inscrivant dans la vision du Pacte mondial sur les réfugiés, la République Démocratique du Congo sollicite en faveur de ces personnes, l'implication décisive de la communauté internationale, à travers le HCR, dans l'établissement de solutions durables en particulier le rapatriement volontaire. En effet, un tel concours a permis, depuis le dernier recensement en 2014, le retour dans leur pays de 37.398 réfugiés rwandais. Dès à présent, la priorité est d'assurer une existence légale documentée pour tous ces ressortissants rwandais qui souhaitent rester en RDC.

C'est ainsi que pour déterminer le sort de ces personnes ayant perdu le statut de réfugié suite à la clause de cessation et ne voulant pas rentrer dans leur pays d'origine et conformément aux recommandations de la troisième réunion de la Commission Tripartite RDC-HCR-Rwanda tenue à Kigali en 2013, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo propose la tenue de la quatrième réunion de la Commission précitée à Kinshasa durant la période comprise entre la fin du mois d'octobre et le début de mois de novembre prochain.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Notre Etat est préoccupé par le sort de nombreux compatriotes ayant trouvé asile dans les pays environnants. A cet effet, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'engage dans un délai raisonnable à activer le mécanisme tripartite avec chacun des pays concernés afin de préparer dans les meilleures conditions le rapatriement dans leurs milieux d'origine de ces compatriotes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de profiter de cette prestigieuse tribune pour vous informer sur la situation du processus électoral en République Démocratique du Congo qui suit son cours normal conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo, à l'Accord politique du 31 décembre 2016 et au calendrier publié par la Commission Electorale Nationale Indépendante prévoyant les élections au 23 décembre 2018.

Toutes les étapes cruciales du processus électoral sont à ce jour scrupuleusement remplies, il ne reste plus que le déploiement imminent du matériel électoral et la campagne électorale, les listes définitives des candidats étant désormais connues.

Sous la houlette de Son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement a pris toutes les dispositions idoines sur le plan sécuritaire, financier et logistique pour la bonne tenue de ces élections voulues inclusives, crédibles, apaisées et transparentes qui permettront le premier transfert pacifique de pouvoir dans mon pays depuis son indépendance et normaliseront durablement le jeu démocratique Congolais.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, nous tenons à renouveler nos sentiments de remerciement et de reconnaissance au Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour l'appui qu'il ne cesse d'apporter à notre Pays dans la gestion des personnes ayant trouvé asile sur le territoire national.

Nous vous remercions de votre aimable attention.